

Sommaire :

Page 1 : édito

Pages 2, 3 et 4 : actualités

Encart 1 : consignes

Encart 2 : bulletin syndicalisation

Encart 3 : ce qui change à la rentrée

Edito

Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance !

Le droit de constituer des syndicats est le fruit d'un long combat. Ce droit pour les travailleurs et pour les enseignants en particulier n'allait pas de soi. En 1887 alors que ce droit est reconnu pour tous les salariés une circulaire interdit aux enseignants de s'organiser. Ce sont les luttes qui peu à peu ont permis aux travailleurs de conquérir des droits et d'améliorer leur condition. Les enseignants ont lutté pour échapper aux pressions hiérarchiques des inspecteurs, à l'étroit contrôle des politiciens locaux (des maires qui les logent, des députés qui interviennent dans leur carrière). Cette lutte pour l'émancipation fut longue et difficile, de nombreux instituteurs furent révoqués.

« Rien n'est jamais acquis à l'homme. » Rien ne lui est jamais donné. Si le droit de se syndiquer n'est plus aujourd'hui ouvertement remis en cause, la lutte pour l'indépendance, l'émancipation, la transformation sociale reste d'actualité. Elle est l'affaire de tous. Il n'y a ni homme, ni organisation providentielle. Le syndicat est une construction collective. Un lieu de débat et un outil de lutte.

Au SNUipp-FSU nous avons l'ambition de construire un syndicat de masse qui se donne les moyens de penser et porter les revendications pour l'école et les enseignants avec tous. Ces revendications ne varient pas en fonction de la couleur du gouvernement, du ministre aux affaires.

Être le syndicat qui dit non, c'est ne pas trouver acceptable aujourd'hui

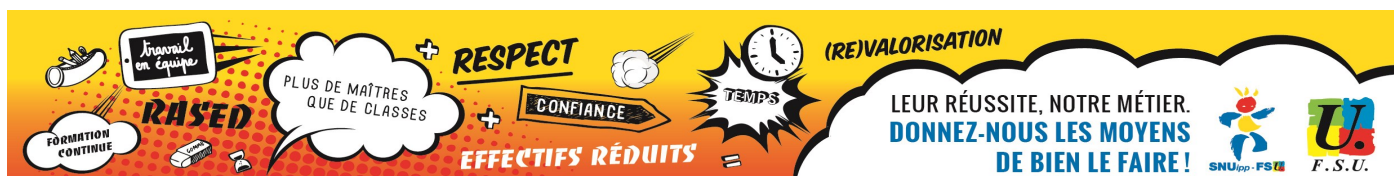
ce que nous refusons hier. Être le syndicat qui dit non consiste à ne pas décider à trois dans un bureau mais à consulter largement et débattre avant de décider chaque fois que l'enjeu le nécessite. Être le syndicat qui dit non c'est choisir de défendre l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers.

Enfin dans l'homme révolté Camus écrivait en 1951 : « Qu'est-ce qu'un homme révolté ? Un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas : c'est aussi un homme qui dit oui, dès son premier mouvement. ».

Être le syndicat qui dit non, c'est être le syndicat qui ne renonce pas à dire oui à une école et une société transformée.

Résister ne sera jamais un acte inutile.

Le bureau du SNUipp-FSU



Ajustements des programmes

En attendant les nouveaux programmes en 2016, le ministère a rédigé une circulaire visant à « ajuster » les programmes de l'élémentaire dès la rentrée 2014.

Les programmes de 2008, jugés trop lourds et mécaniques, ont fait l'objet de nombreuses critiques. Aussi aurait-on pu s'attendre à des ajustements plus lisibles avec des suppressions nettes et des priorités clairement dégagées. Au final, peu de choses sont retirées et le contenu des ajustements reste flou.

En positif, la circulaire tente de réorienter les programmes autour de la transversalité, des manipulations. Le texte réaffirme l'importance du sens dans les apprentissages. Il invite à penser les démarches sur sens et les exercices de systématisation de manière complémentaire. Par contre, dans le détail, ce texte ne constitue pas une aide professionnelle efficace : les recommandations comportent **de nombreuses zones d'ombre**. « Aborder, évoquer, appréhender » sont des termes qui reviennent souvent avec une distinction bien floue entre ce qui doit être étudié à l'école et ce qui est renvoyé au collège. En Sciences par exemple, des notions sont « découvertes » ou « appréhendées » ou « font l'objet d'une première approche ; elles sont approfondies au collège ». Que doit donc faire en priorité l'enseignant dans sa classe ? On n'en sait toujours pas plus après lecture de ces recommandations.

Le SNUipp-FSU a alerté le ministère pour que ce texte reste une recommandation mise à disposition et non une obligation. Interprétable à volonté, il ne faudrait pas qu'il fasse l'objet à la rentrée, localement, de nouvelles lubies injonctives dans des circonscriptions.



Formation continue des enseignants

« Plutôt insatisfaisante et rare », notait un rapport de l'Inspection Générale publié au début de l'été 2013, la formation continue a tendance à se réduire aux 18 heures annuelles d'animations pédagogiques. Aucune évolution positive n'est en vue malgré les discours ministériels.

Entre 2003 et 2012, le nombre total de journées de formation proposées dans le 1er degré n'a cessé de baisser, passant de 813 300 journées stagiaires à 438 600. A partir de la rentrée 2009 le ministère a comptabilisé les animations pédagogiques comme temps de formation continue afin de masquer cette dégringolade.

Ce que disent les textes pour cette rentrée : le recours aux outils informatiques et aux pédagogies innovantes s'appuyant sur des usages numériques, sont des pistes de formation incontournables au moment où l'Ecole s'engage pleinement dans l'ère du numérique. Le développement professionnel s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue qui pourra prendre appui sur trois types de formation : des stages en présentiel, des parcours hybrides proposés notamment dans le cadre de M@gistère, une auto-formation à travers les parcours FOAD proposés au niveau national.

*Répartition des 18 heures : elles sont consacrées aux animations pédagogiques **et** aux actions de formation continue. Cette formation continue doit représenter **au moins** la moitié des 18 heures et être pour tout ou en partie effectuée à distance sur des supports numériques. En conséquence, les animations pédagogiques ne pourront pas excéder 9 heures par an.*

Que deviennent alors les stages de formation continue sur le temps scolaire pendant lesquels les collègues avaient du temps pour se former et échanger sur des sujets choisis ? De nouveaux programmes sont en vue, de nombreux chantiers ouverts qui nécessitent à la fois de remettre à jour ses connaissances et de pouvoir, dans des cadres collectifs, faire du commun, échanger sur ses pratiques, se nourrir de l'expérience de ses pairs, pour au final s'emparer en fonction de ses réalités de terrain des évolutions du métier.

Les actions de formation continue à distance ne peuvent pas se substituer à ces stages sur le temps de classe.

Mallorie Cousson

M@gistere et formation à distance.

Avec M@gistere on assiste encore à une "main mise" sur la liberté de réflexion et de formation des pratiques pédagogiques de chacun. Le prescripteur veut que nous ingérons les belles paroles seul face à notre ordinateur. La réflexion collective est là encore trop dangereuse pour notre ministre. Celui-ci opte pour l'infantilisation du processus de formation avec un parcours hyper balisé, du flicage à tous les niveaux (vérification de l'avancée du parcours de formation par la hiérarchie). La « dérive techniciste » n'est pas nouvelle. Elle trouve principalement son fondement dans l'oubli de ce qui caractérise toute situation de formation, l'échange entre des personnes humaines. Cette dérive est suffisamment puissante pour que ce qui est présenté comme du tutorat ait été dernièrement étudié à travers la question de son industrialisation, c'est-à-dire sa massification, son automatisation et les économies d'échelle qui en résulteraient. Il semble bien qu'il s'agisse là, tout à la fois, d'une réactualisation de la promesse de réduction des coûts que les promoteurs de la FOAD transforment en argument commercial, mais aussi d'une volonté consciente qui consisterait à évacuer tout facteur humain des dispositifs de formation au prétendu service de l'autonomie de l'apprenant.

Séverine Duparet, Nathalie Pszola

Remplacement et postes fractionnés

Les mesures de carte scolaire des 10 dernières années ont supprimé 200 postes. Afin de « limiter » le nombre de classes fermées, les IA ont privilégié les suppressions de postes d'enseignants « non devant élèves » : associations, RASED, animation langues et TR.

Les brigades se trouvent donc dépourvues de remplaçants. Depuis quelques années l'IA prévoyait de se garder sous le coude une petite quarantaine de surnombre (collègues sans postes après le second mouvement) afin de pallier les absences de remplaçants. Ces collègues ne bénéficiaient pas longtemps des conditions de TR (frais de déplacements...) puisqu'ils étaient très vite affectés sur une école pour un remplacement long. Malgré le surnombre les circonscriptions se trouvaient rapidement à -5, -10 TR.

A la rentrée 2014, l'IA ne disposera d'aucun surnombre. Les problèmes de remplacement se feront donc ressentir quasi immédiatement. L'administration va choisir ses remplacements, avec son lot de désagréments pour les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves :

- **Non remplacement** avec la solution miracle de l'administration : partage des élèves dans les autres classes.
- **Présentisme** : les collègues malades viennent quand même au travail car ils savent qu'ils ne seront pas remplacés.
- **Recours aux vacataires** de pôle emploi ou aux enseignants retraités pour remplacer.
- Encore **moins de formation**.
- Encore **moins d'aide aux directeurs-trices non déchargés-es**.
- Encore **moins de possibilité de bénéficier de collègues en surnombre** dans les écoles pour du travail en plus petits groupes.

Séverine Duparet, Erwan Vié

Obligations réglementaires de service des titulaires remplaçants et postes fractionnés

Le décret modifiant les obligations réglementaires de services des remplaçants et des enseignants affectés sur postes fractionnés va paraître. Le SNUipp-FSU a fait évoluer deux points : le service hebdomadaire ne pourra comprendre à la fois le mercredi et le samedi et la récupération ne se fera qu'en cas de dépassement des 24 heures hebdomadaires de service. Si le service est en deçà de 24 heures, ce sera au bénéfice de l'enseignant.

Le SNUipp a voté contre ce décret et interviendra pour que les modalités de récupération soient présentées et discutées dans les CT et les CAPD et qu'un bilan soit fait en CTM.

Pour les postes fractionnés, le SNUipp-FSU demande un allègement de service dès qu'un PE est nommé sur 2 écoles dans des communes distinctes ou dans 3 écoles ou plus comme c'est le cas dans le second degré.

Maternelle : les programmes en consultation

Le texte fait preuve de belles intentions : Donner envie aux enfants qui sont tous capables d'apprendre et de progresser, leur manifester confiance et respect, leur offrir un cadre sécurisant et stimulant, définir des objectifs ni prématurés, ni anticipés, constituent des principes partagés et vecteurs d'une meilleure réussite.

Les activités artistiques, motrices, la manipulation et le jeu retrouvent leur place pour contribuer au développement intellectuel, langagier, moteur, sensoriel et artistique de l'enfant. Ce projet insiste sur les spécificités des modalités d'apprentissages à l'école maternelle (apprendre en jouant, en résolvant des problèmes, en s'entraînant et en mémorisant). Il réaffirme l'importance de la relation aux familles.

Le projet ne constitue pas encore une aide professionnelle totalement satisfaisante pour les enseignants. Les 70 pages mélangent ce qui relève des programmes et ce qui relève des recommandations pour la mise en œuvre. Le statut des 128 « attendus de fin de cycle » reste à préciser et ce d'autant que certains domaines manquent de progressivité entre

ce qui peut être attendu avec les tous petits, les PS et les MS.

Mais les programmes ne font pas tout. Les pratiques ne pourront réellement évoluer qu'avec de solides formations initiale et continue des enseignants et une amélioration significative de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves : baisse des effectifs dans les classes, scolarisation des plus jeunes, ATSEM en nombre suffisant...

La consultation sur les projets de programme maternelle devrait être organisée à la mi-octobre. Le SNUipp-FSU a obtenu que cette consultation se déroule sur le temps de classe en banalisant un mercredi matin. Toujours à vos côtés, le SNUipp-FSU enverra dans toutes les écoles un « numéro spécial consultation maternelle » pour vous aider et vous outiller.

Les chiffres du bilan social 2012/2013 (avant généralisation des rythmes...)

Congés maladie : globalement, tous motifs confondus, en 2012-2013, les enseignants ont pris 17,2 jours (15,7 en 2011/2012) de congé par an et par agent dont 6,8 de congé maladie ordinaire. En 2012, les français ont connu en moyenne 15,8 jours d'arrêt de travail. Le recours aux congés maladie ordinaire des enseignants a fortement augmenté depuis 2006. Cela est particulièrement flagrant chez les moins de 30 ans où la proportion est passée de 31,1% à 37,8% pour les hommes et de 48,5% à 57% pour les femmes. Une illustration de la dégradation des conditions d'entrée dans le métier !

La proportion d'arrêts courts de maladie ordinaire augmente depuis 2006 tandis la durée moyenne reste globalement stable à 15 jours.

Temps de travail : Pendant l'année scolaire, un enseignant du 1^{er} degré à temps complet déclare, en moyenne, 44 heures de travail par semaine. Ces 44 heures comprennent **25h30 en présence élève et 18h30 hors présence élève.**

Ces 18h30 se répartissent ainsi :

- 13h consacrées aux activités pédagogiques
- 2h30 aux activités avec la communauté éducative (collègues, parents)
- 3h00 à d'autres missions liées à l'enseignement (conseil d'école, surveillance d'étude ou de cantine...).

